



Suivi épargne salariale



Pour diffusion, le 22 juin 2023

La direction a convoqué les organisations syndicales du groupe Sanef le 20 juin 2023, pour la commission de suivi de l'épargne salariale PEG, PERCOL et PEROB.

Il a notamment été présenté :

- Le bilan de la campagne de placement de l'intéressement et de la participation 2022
- L'analyse de la performance des fonds proposés par Natixis par rapport aux autres acteurs du marché
- Une présentation du fonctionnement du fonds DNCA Sérénité Plus

L'année 2022 a vu les performances des fonds baisser fortement à la suite du contexte international et économique difficile. Ils ressortent tous avec des performances négatives. D'ailleurs un certain nombre de salariés ont voulu sécuriser leur épargne et ont effectué un arbitrage vers le fonds monétaire.

Sur ce premier semestre 2023, les actions remontent. Les fonds obligataires mettent plus de temps à réagir. Avec la hausse des taux d'intérêt, la performance du fonds monétaire qui est plébiscité par 42 % des salariés, était légèrement négative sur les dernières années, il va revenir à un niveau d'à peu près 3%.

Le cabinet de conseil a rappelé que la durée de placement recommandée ainsi que le niveau de risque (de 1 à 7) doivent guider les salariés pour effectuer leurs placements et leurs arbitrages.



Depuis janvier 2023, la classification des niveaux de risque, appelée ISR qui s'échelonne de 1 (peu risqué comme le monétaire) à 7 (plus risqué comme les actions) a évolué à la suite d'une nouvelle réglementation (modification des règles de calcul des risques).

Comparaison visuelle des échelles de risques

Ancienne échelle de risques	1	2	3	4	5	6	7
Nouvelle échelle	1	2	3	4	5	6	7

Peu risqué, rendement plus faible ← Risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →

Quelques chiffres concernant l'épargne des salariés du Groupe Sanef

96 % des salariés effectuent leur arbitrage en répondant aux avis d'opérations

42 000 € est la moyenne de l'épargne par salarié

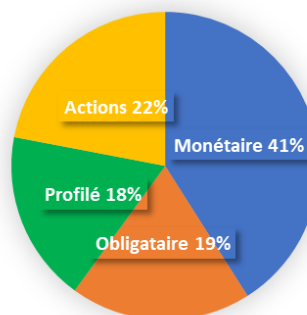
70 % des salariés placent leurs primes

30 % se les font payer

+ 5 % d'encours entre 2022 et 2023

46 fois par an en moyenne un salarié se connecte sur l'application Natixis

Répartition épargne salariés du Groupe par type de placement



N'hésitez pas à contacter la CFDT pour de plus amples renseignements !

<https://cfdt-groupesanef.fr/>